



MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD
☎ 04.66.60.70.22 📠 04.66.60.61.97
✉ accueil@bagard.fr

DATE de la MANIFESTATION :

DEMANDE de MATÉRIELS pour MANIFESTATION FICHE SÉCURITÉ

A retourner minimum 1 mois avant la manifestation. Tous les champs doivent être renseignés.
Fiche à compléter, à signer et à déposer en Mairie.



IDENTITÉ de l'ASSOCIATION

Nom de l'association :

Responsable de la manifestation :



PERSONNE A CONTACTER

CONTACT 1 :

NOM

Prénom

Tél.

Mail

CONTACT 2 :

NOM

Prénom

Tél.

Mail



La MANIFESTATION----- DATE :

TYPE de MANIFESTATION

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Réunion (A.G. ; Bureau ; Publique) | <input type="checkbox"/> Exposition |
| <input type="checkbox"/> Loto | <input type="checkbox"/> Conférence |
| <input type="checkbox"/> Soirée ou Repas | <input type="checkbox"/> Rencontres Sportives |
| <input type="checkbox"/> Bal, Spectacle | <input type="checkbox"/> Autre, préciser : |

HORAIRES DE MISE A DISPOSITION SOUHAITÉE

HORAIRES DE LA MANIFESTATION de à

PUBLIC ----- Nombre de personnes attendues : manifestation GRATUITE manifestation PAYANTE

DESCRIPTION de la MANIFESTATION :



LIEU de la MANIFESTATION

- FOYER** : Salle A Salle B Salle n°2 Place du FOYER
- Stade « René CLAUZEL » Petit stade « mini-stadium » Place André Rouveret
- Voie publique (à préciser)
- Autre (adresse à préciser)



MOYENS DEMANDÉS

Cocher les cases et préciser le nombre

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Table(s) nombre | <input type="checkbox"/> Comptoir(s) nombre : | <input type="checkbox"/> Fermeture de Route (préciser) : |
| <input type="checkbox"/> Banc(s) nombre | <input type="checkbox"/> Frigo(s) nombre : | |
| <input type="checkbox"/> Grille(s) d'exposition nombre | <input type="checkbox"/> Congélateur(s) nombre : | <input type="checkbox"/> Barrière(s) de sécurité : |
| <input type="checkbox"/> Estrade | <input type="checkbox"/> Sac(s) de Glaçons nombre : | Nombre : |
| <input type="checkbox"/> Compteurs | <input type="checkbox"/> Clés supplémentaires (préciser) : | <input type="checkbox"/> Autre besoin, préciser : |
| <input type="checkbox"/> Branchement(s) électrique(s) | <input type="checkbox"/> Machine à Hot-Dog | |
| <input type="checkbox"/> Container(s) à Ordures Ménagère | <input type="checkbox"/> Cafetière | |
| <input type="checkbox"/> Container(s) à TRI | <input type="checkbox"/> Friteuse | |

➔ Dès validation de cette fiche, les Services Techniques prendront contact avec vous.



COMMUNICATION SOUHAITÉE

- Site de la Mairie Bulletin Municipal « Nous à Vous » Bulletin d'Alès-Agglomération
- Midi-Libre Panneau lumineux du Rond-Point



STRUCTURE & ORGANISATION

Installation de tentes ou chapiteaux de + 20 m² OUI NON
si oui : fournir le registre de sécurité de l'installation

Installation de restauration OUI NON
si oui : nombre d'extincteurs prévus :

En cas de cuisson au gaz : vous devez vous limiter à une seule bouteille par appareil et vérifier la date de péremption des tuyaux. Le stockage des bouteilles est INTERDIT et le changement doit se faire en dehors de la présence du public. Les appareils de cuisson ne doivent pas être accessibles au public.

Installation électrique : toutes les rallonges doivent être entièrement déroulées.

- Toilettes temporaires OUI NON
- Lieu de Stationnement prévu OUI NON (prévoir plan + balisage des sites)
- Besoin de barrières ou panneaux supplémentaires OUI NON
- Besoin d'un arrêté de voirie spécifique OUI NON



PRÉVENTION - SÉCURITÉ

Il appartient à l'Association de s'assurer que les conditions de sécurité sont respectées ; l'Adjoint référent et/ou le Garde Champêtre et/ou le Maire sont là pour vous y aider.

CONTACT RESPONSABLE SÉCURITÉ :

Moyens de sécurité et de prévention mis en place : (contrôle visuel, filtrage entrée, etc...) :

.....

.....

.....

Nombre de personne(s) de l'association désignée(s) :

ET / OU

Coordonnées Société de Gardiennage agréée :

Nombre de VIGILE(S) Poste de Secours prévu : OUI NON

..... Si OUI, coordonnées du Service de Secours agréé

Besoin d'un arrêté de voirie spécifique OUI NON

Besoin de barrières ou panneaux supplémentaires OUI NON

FAIT à BAGARD, le

SIGNATURES

Responsable de l'ASSOCIATION
 NOM, Prénom
 Signature,

Le Maire,
 Thierry BAZALGETTE



Vous allez organiser une soirée, un bal, une soirée carnavalesque ou toutes autres manifestations musicales. La S.A.C.E.M. (Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musiques) rappelle aux organisateurs qu'ils doivent obligatoirement effectuer au préalable une déclaration. Il est rappelé que le défaut d'autorisation de la S.A.C.E.M. constitue une infraction du Code de la Propriété Intellectuelle et est sanctionné par le Code Pénal.

Les droits d'auteur font partie de vos dépenses au même titre que les autres charges, puisque la musique joue un rôle important dans la réussite de vos manifestations.